

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : cdc.piney@wanadoo.fr

www.foretslacsterresenchampagne.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29/09/2014

Le 29 septembre 2014 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle des fêtes de Val d'Auzon.

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. PINET -M. THIENOT

AVANT LES RAMERUPT : M.MAILIER - Mme GRADOS

BOUY-LUXEMBOURG : Mme ROBERT

BRENONNES : Mme FINELLO

CHARMONT SOUS BARBUISE : M. MARY – Mme BATTELIER – M.NIVOIX

DOSCHES: Mme PERROT - Mme MORENO

GERAUDOT: M. BERNARD - M. MAILLY

LONGSOLS: - M.WAGNON – M VOINCHET

LUYERES: M. CARRE - Mme CARETTE

MESNIL-SELLIERES: M. SECLIER

ONJON: M. CANOT- M. PARIGAUX

PINEY: M. DENORMANDIE – Mme WIECZOREK - M. RAPINAT

POUGY: M. PONCELET- M. MARTIN

ROUILLY-SACEY– M. MALATRAS

VAL D'AUZON: M. JAILLIARD

Etaient excusés : M. DEBOUY ; M. PREVOST ; M. DYON, M. HOLLEBECQ

Monsieur Thiénot Edouard est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jailliard souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la réception d'une dénonciation auprès de l'URSSAF de la part de M. Maurice MARY, maire de Charmont sous Barbuise à l'encontre de la CDC ainsi que d'un courrier envoyé par notre collègue à la Préfecture de l'Aube dénonçant la mauvaise gestion du président de la CDC envers le centre de loisirs. Mesdames Perrot et Finello regrettent fortement le comportement de Monsieur Mary. Monsieur Denormandie souligne que l'attitude de Monsieur Coquet n'était pas digne d'un directeur de centre (rencontre enregistrée à l'insu des personnes présentes).

Suite à cette dénonciation, l'URSSAF sera présente dans nos locaux en vue d'effectuer un contrôle à partir du 5 novembre prochain. Le contrôle concerne les 2 dernières années depuis le 1^{er} janvier 2012.

Situation de trésorerie au 24/09/2014 : le solde de la trésorerie s'élève à 557 560 €

RAPPORT n°1	Approbation du procès-verbal du dernier CC
--------------------	---

Il est présenté aux membres présents le compte rendu du conseil communautaire du 30/06/2014

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°2	FERMETURE de la Trésorerie de Piney
--------------------	--

Dès 2012, le Directeur départemental des finances publiques de l'Aube a pris contact avec la communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » et le Maire de Piney afin d'exposer les contraintes, en terme de ressources humaines et budgétaires, ainsi que les problématiques de sécurité auxquelles était confrontée la DDFiP. Mais avant tout, c'est la qualité du service rendu aux usagers (particuliers et collectivités) qui pourrait être remise largement en cause si l'on ne parvenait pas à regrouper les moyens et les forces de l'administration.

C'est pourquoi, afin de rationaliser l'organisation territoriale du réseau des finances publiques avec l'objectif de renforcer l'offre de service aux usagers, le Directeur départemental des finances publiques de l'Aube a exposé un projet de regroupement des trésoreries de Piney et Lusigny, basé sur une nouvelle dynamique organisationnelle, mieux adaptée aux réalités économiques du terrain, en lien avec les bassins de vie, et cohérent avec la carte de l'intercommunalité.

Dans ce cadre, il est proposé de transférer, **à compter du 1^{er} janvier 2015** :

A la trésorerie de Lusigny-sur-Barse, la gestion de la comptabilité des collectivités membres de la communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »

A la trésorerie de Lusigny-sur-Barse, la gestion de la comptabilité de la commune de Charmont-sous-Barbuise (1036 habitants), actuellement rattachée à la Trésorerie d'Arcis-sur-Aube, et ce afin d'être en cohérence complète avec la carte de l'intercommunalité ; un comptable unique (M. Marque) gèrera la structure intercommunale et toutes ses communes membres.

De façon subséquente, la gestion de la comptabilité des communes de Brillecourt, Coclois, Mesnil-Lettre et Verricourt (380 habitants pour les 4 communes) et la communauté de communes de Ramerupt, actuellement rattachées à la Trésorerie de Piney, sera transférée à la Trésorerie d'Arcis-sur-Aube.

Enfin, afin de garantir un service de proximité aux usagers de Piney et des communes aux alentours, le Directeur départemental des finances publiques de l'Aube s'engage à maintenir une permanence dans les locaux actuels de la trésorerie de Piney **au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2016**.

Cet engagement sera matérialisé par la signature d'une charte de service en milieu rural qui prévoira également la réalisation d'un bilan de la fréquentation en octobre 2015 afin de déterminer, avec les élus, le mode d'organisation à retenir après 2016.

Conscients de la nécessité de restructurer le réseau des finances publiques, même s'ils regrettent la disparition d'un service public de plein exercice en milieu rural, les élus autorisent la réorganisation telle que proposée, et notamment le transfert de la gestion des communes de la communauté de communes à la Trésorerie de Lusigny-sur-Barse, afin de garder une cohérence avec la carte de l'intercommunalité. Par contre, dans le cas où, à l'avenir, il serait envisagé la fermeture de la trésorerie de Lusigny, il est expressément indiqué que les élus devront à nouveau être consultés sur l'organisation, et notamment la gestion des communes de Piney, Brevonnes et Val d'Auzon qui font actuellement partie du bassin de vie de Brienne le Château

Le conseil prend acte et regrette que certaines communes n'aient pas participé aux discussions. D'autre part, le Conseil s'interroge sur les discussions en cours concernant la probable fermeture de la trésorerie de Lusigny.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°3 Rentrée scolaire 2014 (effectifs, problèmes rencontrés,...)

La commission enfance s'est réunie le mardi 23 septembre.

Résumé : la rentrée s'est bien passée sur l'ensemble des sites. Les bâtiments modulaires étaient opérationnels dès le jour de la rentrée. Le nombre d'enseignants est satisfaisant au vu du nombre d'élèves présents cette année, soit 870 (Rappel : 851 en 2013/2014), soit une hausse de **2.18 %**

Les effectifs sont stables dans la majorité des communes. (voir tableau joint en annexe)

Toutefois, il est à noter que la commune de BREVONNES voit son nombre d'enfants diminuer de 15 enfants. Une fermeture de classe sera certainement programmée par la DASEN à la rentrée prochaine.

Sur LUYERES-ASSENCIERES, une légère baisse est constatée.

A l'inverse, sur le RPI Bouy-Pougy, le nombre d'enfants est en augmentation. L'ouverture du poste en maternelle s'est pleinement justifiée cette année, mais nous devons anticiper dès maintenant l'arrivée de ces enfants dans les 2 années à venir sur les autres sites (groupe scolaire).

RAPPORT N° 4 Compte rendu de la commission petite enfance et enfance

Médecin référent pour la crèche : conformément au code de la santé publique, depuis le 1^{er} janvier 2014, une convention a été signée avec le Docteur ILARDO. Il est convenu entre les deux parties que le temps nécessaire pour assurer ces missions est estimé à **12 heures par an**. Le coût de cette convention est fixé à : **1 000 euros par an** payable à chaque fin de trimestre d'année civile. La charge sera indexée sur l'indice des prix à la consommation connu au jour anniversaire de ladite convention. Il est fixé à 127,73 (chiffre INSEE au 15 septembre 2013). La présente convention est reconduite tacitement à la date anniversaire de sa signature.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

Le projet social de la crèche, est validé par l'ensemble des conseillers

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT N° 5 Nouvelles activités périscolaires (NAP) : situation depuis la rentrée

La commission scolaire s'est réunie le mardi 23 septembre.

Les NAP ont commencé dès le jour de la rentrée sur de nombreux sites. Globalement, les activités sont appréciées par les parents et les enfants.

Nous avons déploré l'absence des dossiers d'inscription au début des activités, malgré de nombreux rappels durant le mois de juillet.

Le tableau, joint en annexe, précise le nombre d'enfants inscrits et présents, ainsi que les premières estimations financières y étant relatives.

Plusieurs contrats de travail ont été réalisés au vu des effectifs réels. La DASEN vient de faire un rappel aux collectivités pour la perception du fonds d'amorçage.

ATTENTION, ce sont les communes où une école est présente qui doivent demander à bénéficier de cette dotation.

Le Président insiste pour que chaque commune fasse les démarches au plus vite pour les demandes d'amorçage.

Il propose de solliciter le ministère de l'Education Nationale pour que cette disposition soit modifiée pour la transférer à la collectivité en charge de la compétence scolaire.

Concernant les achats pour l'organisation des NAP, il est spécifié que les jeux achetés seront répertoriés et affectés à toutes les structures en fonction de leurs besoins et des thèmes choisis.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT N° 6	Accueil périscolaire : situation depuis la rentrée
---------------------	---

La commission enfance-périscolaire s'est réunie le mardi 23 septembre.

Les accueils périscolaires ont commencé dès le jour de la rentrée. Sur le site de Rouilly, il a été ouvert la dernière semaine d'août pour expérimentation. Le résultat est positif. Cela pourrait être généralisé sur l'ensemble des sites à la rentrée 2015/2016.

La fréquentation est stable ou en hausse sur la majorité des sites, à l'exception de Luyères et Brevonnes (baisse des effectifs scolaires).

Le tableau, joint en annexe, précise le nombre d'enfants inscrits et présents.

Deux changements de direction de centres ont été réalisés :

- Charmont : M. COQUET (arrêt de travail) par Mme FONSECA

- Piney : Mme MUTTER (arrêt de travail) par Mme BORGNE

RAPPORT n°7	Groupement d'achat au SDEA
--------------------	-----------------------------------

Vous trouverez en pièce jointe le bilan annuel des consommations en électricité des bâtiments communaux (Ecole- accueil de loisirs-médiathèque) de Charmont-sous-Barbuise au nom de la CC FORETS LACS TERRES CHAMPAGNE. Ce contrat est au Tarif Jaune pour 120 kVA et est concerné par la suppression des Tarifs Réglementés de Vente au 31/12/2015.

Aussi, le Président propose d'adhérer au groupement proposé par le SDEA. Comme constaté dans le bilan (montant de l'abonnement et des consommations), un abonnement à hauteur de 120 Kwa mérite d'être analysé avec précision. Aussi, le Président propose de faire faire une étude sur les pistes d'économie à réaliser sur les écoles et l'accueil de loisirs.

Il rappelle que les communes adhérentes au PNRFO ont déjà réalisé ce type de diagnostic. Cela permettra de regrouper, en fonction des demandes, des travaux afin d'obtenir de meilleures conditions financières.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°8	Bâtiments scolaires
--------------------	----------------------------

Bâtiments modulaires : Charmont sous Barbuise et Onjon

M. Malatras précise les conditions d'installation des bâtiments et les points qui restent en suspens à ce jour. Les subventions ont été demandées et accordées. Il est rappelé une nouvelle fois aux communes concernées que les factures doivent être adressées à l'attention de la communauté de communes pour être prises en compte pour les subventions, FCTVA, ...

Sur la commune de Charmont, tout le monde est satisfait. Sur Onjon, subsistent des problèmes d'évacuation des eaux usées des WC.

Monsieur Malatras remercie les maires d'Onjon et de Charmont d'avoir donné de leur temps pour bien préparer le terrain.

Pôle scolaire des 4 villages : avenants au marché de travaux

Les services de la SIABA, mandataire de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » ont procédé en janvier 2014 à une mise en concurrence en procédure adaptée pour les travaux relatifs à l'opération suivante :

Construction d'un groupe scolaire de 4 classes, cantine, salle d'accueil de loisirs et bibliothèque à MESNIL SELLIERES (10220)

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au cabinet SICAHR à Troyes. Pour l'ensemble de l'opération, le montant estimatif des travaux a été fixé à 1 700 200 € HT. Après analyse des offres, le montant des marchés a été arrêté à la somme de 1 436 706,22 € HT.

Aujourd'hui des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires. Les lots et les prestations concernés sont les suivants :

LOT	ENTREPRISE	TRAVAUX	MONTANT €/HT
2 –gros œuvre	GECIBA	Fourniture et pose d'une pompe de relevage sur une filière d'assainissement EU avec système de report d'alarme	5 180.40
9- plomberie	GARTISER	Modification du système de production d'ECS Suppression et rajout de chauffe-eau, Mise en place d'un bouclage de l'ECS	-1 545,00 1 000,00 2 545,00
10- chauffage ventilation	AUBEFROID	Modification du système de ventilation : mise en place de batteries électriques par eau chaude Modification du système de production d'ECS : mise en place d'une production d'ECS centralisée	15 509.65

Aussi, il convient d'établir :

- un *avenant n°1* au marché de l'entreprise GECIBA (lot n°2) pour un montant de 5 180,40 € HT
- un *avenant n°1* au marché de l'entreprise GARTISER (lot n°9) pour un montant de 2 000,00 € HT
- un *avenant n°1* au marché de l'entreprise AUBEFROID (lot n°10) pour un montant de 15 509,65 € HT

Il est demandé d'émettre un avis favorable sur la passation des avenants ci-dessus mentionnés et d'autoriser la SIABA mandataire de cette opération à signer ces avenants au nom et pour le compte de la Communauté de Communes.

Monsieur Malatras, rappelle pour ceux qui souhaitent y participer, que les réunions de chantier, se déroulent tous les mercredis à 14h15 sur place

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°9	Projets immobiliers
--------------------	----------------------------

Crèche intercommunale à Charmont sous Barbuise

Monsieur Mary a remis le permis de construire de la crèche lors de la réunion de bureau.

Extension de l'école primaire à Charmont sous Barbuise

Dossier de permis de construire déposé. En attente

Création de la cantine de l'école maternelle à Piney

Les nouveaux plans sont en cours d'achèvement.

Rappel de l'avis du bureau : Monsieur Pinet s'interroge sur l'ordre de priorité de ces projets. Avons-nous les moyens de tenir de front ces trois constructions ?

Le président souligne que sur ces trois projets, seule la crèche générera des frais de fonctionnement à hauteur de 50 000.00€ par an approximativement. Monsieur Mailier s'inquiète de savoir comment on peut faire des économies, les recettes de DGF ayant été amputées cette année de 26 000.00€ concernant la CDC.

Monsieur Mary rappelle que le projet de la crèche existe depuis le début. Monsieur Carré dit que la crèche apporte une nouvelle population. Il faudrait envisager que les communes intéressées par ce projet apportent leur contribution.

RAPPORT n°10	Personnel : contrats nouveaux
---------------------	--------------------------------------

Ouvertures de postes : Adjoint administratif 1^{ère} classe 35h00 :

Le tableau des effectifs précise que deux postes sont ouverts et un seul est pourvu. Mme Rouilleaux Aurélia ayant obtenu son concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe, le Président propose de la nommer sur ce poste vacant après les délais nécessaires à la vacance de poste.

Monsieur Denormandie rappelle qu'il doit être prévu un poste de 3h00 annualisées pour les NAP à Longsols et deux postes à temps non complet pour assurer les clubs ados sur Piney

sept-14 MODIFICATION DES CONTRATS							
AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL							
CONTRAT	STRUCTURE	NOM PRENOM	EMPLOI	ECHELLE	EHELON	HORAIRE PRECEDENT	PASSAGE A
TITULAIRE	SCOLAIRE charmont	COLLARD CORINNE	ATSEM principale de 2ème classe	5	10	32h00 tps partiel 90%	35H00
TITULAIRE	SCOLAIRE ROUILLY SACEY	HERMANN MARIE THERESE	ADJOINT TECHNIQUE	3	5	7H50 ANNUALISE	8H00 ANNUALISE
CDI	PS LUYERES	TOTEL VERONIQUE	ATT 2ème CLASSE	3	1	10H50	12H50
CDI	MATERNELLE ROUILLY	MICHAUD CATHERINE	ATSEM 1ère classe	4	1	25H25	27H75
CDI	MATERNELLE ROUILLY	RENAULT SABRINA	ATSEM 1ère classe	4	1	22H00	26H00
CDD	MATERNELLE BREVONNES	MORCRETTE ALEXANDRA	ATSEM 1ère classe	4	1	29H00	32H00
CDD	MATERNELLE LUYERES	ULSAS SANDRA	ATSEM 1ère classe	4	1	26H00	29H00
CDD	MATERNELLE ONJON	PIERON KARINE	ATSEM 1ère classe	4	1	32h00	35H00
CDD	PERISCOLAIRE ONJON	ARNOULT SOPHIE	ADJOINT TECHNIQUE	3	1	13H00	28H00
DIMINUTION DE TEMPS DE TRAVAIL							
CDD	MEDIATHEQUE CHARMONT	LEGROS Carole	ADJOINT DU PATRIMOINE	3	1	25H50	24H00
OUVERTURES DE POSTE							
CDD	ALSH BREVONNES	MARTINEZ Isabelle	ADJOINT ANIMATION	4	1	35H00	a un contrat qui s'arrete le 30/09/14 sur un poste d'ATSEM 1ère classe à 15h00. Depuis septembre, elle travaille à brevonnnes en tant qu'adjoint d'animation à 35h00. Il faut créer ce poste à 35h00, supprimer le poste d'atsem à 15h00 et faire en attendant un cdd occ.
CDD OCC	ALSH CHARMONT	ANCEL DAVID	ADJOINT ANIMATION	3	1	35H00	REPLACEMENT MR LUKOKI pour lequel il n'y avait pas de poste d'ouvert
CDD OCC	CRECHE PINEY	SALAVERRIA VIOLAINE	AUXILIAIRE DE PUER	4	1	17H50	
SUPPRESSION DE POSTE							
CDD	MATERNELLE PINEY	MARTINEZ Isabelle	ATSEM 1ère classe	4	1	15H00	
NOUVEAUX POSTES: FAUT IL CRÉER							
CDD OCC	ADJOINT ANIMATION 2ème	MAINGAUT IRENE	12,5	3	1	08/09/2014	07/09/2015
CDD OCC	ADJOINT ANIMATION 2ème	MAIRE LISA	24	3	1	08/09/2014	07/10/2014
CDD OCC	ADJOINT TECHNIQUE 2ème	GUYOT NELLY	2,5	3	1	12/09/2014	11/09/2015
CDD OCC	ADJOINT ANIMATION 2ème	BOUCHER MAUDE	35	3	1	08/09/2014	07/12/2014
UN CONTRAT D'AVENIR POUR 3 ANS EST EN COURS							
PEUT PRENDRE LE POSTE DE VIRGINE BURLLOT, poste déjà créé, donc vacant							
CUI NOUVEAUX OU A MODIFIER							
CONTRAT AVENI	SCOLAIRE piney	DEBAIR CAROLINE	ADJ ANIMATION 2ème CLASSE	31		04/09/2012	03/09/2015
CONTRAT AVENI	SCOLAIRE rouilly	ETIENNE EMMANUELLE	ATSEM 2ème classe	27		04/09/2012	03/12/2015
CUI	BREVONNES/PINEY	VOULMINOT Corinne	ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE	35		01/09/2014	29/02/2016
CUI	CHARMONT SOUS BARBUIS	FONSECA SOARES Sandrine	ADJOINT D'ANIMATION 2ème CLASSE	35		01/09/2014	31/08/2015
CUI	CHARMONT SOUS BARBUIS	CIPRIANO Eugénie	ADJOINT ANIMATION 2ème CLASSE	30		27/01/2014	26/01/2015
CUI	LUYERES	GRILLON SYLVIE	ADJOINT ANIMATION 2ème CLASSE	27		01/09/2014	31/08/2015
CUI	ONJON	DEVILLIERS ALIMI Gaëtane	ADJOINT ANIMATION 2ème CLASSE	30		21/11/2013	22/11/2014
CUI	CHARMONT SOUS BARBUIS	SOARES CLAUDINE	ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE	20		11/09/2014	10/09/2015
POSSIBILITE DE REGROUPER LES DEUX CONTRATS DE MME HUGEROT BONIN: suppression d'adjoint technique 21h50 et augmentation de travail du poste d'ATSEM de 13h50 à 35h00							

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

RAPPORT n°11 **Demande de révision des conventions avec les communes concernées par la mise à disposition de personnel, de bâtiments...**

A chaque prise de compétence, des conventions ont été élaborées avec les communes concernées par la mise à disposition de bâtiments, de personnel, ...

Aujourd'hui, avec les NAP, les changements d'affectation, les changements de mode de fonctionnement, il est devenu indispensable de revoir ces documents.

Le Président propose de commencer par la commune de Charmont sous Barbuise. Cette commune met à notre disposition un agent administratif pour 6/35ème par semaine pour la partie « enfance » et deux agents communaux pour 5/35ème chacun pour l'entretien des cours et bâtiments communaux.

Après 2 années et demie de fonctionnement et suite à la nouvelle organisation mise en place, il est proposé de modifier à compter du 1^{er} novembre 2014 la convention comme suit :

- la mise à disposition des agents communaux de la commune de Charmont sera facturée en fonction du service fait et sur présentation d'un état justificatif des actions réalisées (date, durée, actions, ...)

D'autre part, le bureau souhaiterait que les NAP se fassent dans les classes afin d'éviter des surcoûts de charge de chauffage et d'occupation.

Monsieur le maire de Charmont précise qu'il n'y a plus besoin de refacturer d'heures de secrétariat de mairie (transfert de la facturation à la cdc depuis plusieurs mois)

Le bureau approuve les nouvelles modalités de calcul des mises à disposition pour la convention relative à la commune de Charmont.

Monsieur le maire de Charmont précise qu'il refuse de participer au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		2

RAPPORT n°12	Changement du logiciel facturation aux familles
---------------------	--

Suite à la contrôle de la CAF, nous constatons que notre logiciel actuel ne donne pas satisfaction et est source de difficultés pour les services partenaires. Aussi, le Président propose de résilier le contrat actuel et de faire appel à la société AIGA (NOE) (recommandé par la CAF pour sa qualité).

Le coût du logiciel est estimé à 12 869.00€ HT en investissement avec les options Ce changement s'effectuerait au 1^{er} janvier 2015.

<u>Listes des aptitudes de différents logiciels de facturation</u>			
Problèmes rencontrés	SAF	NOE	Concerto
Déduction automatique des aides de la Caf	NON	NON	?
Déclaration des heures réelles et facturées à la CAF	NON	OK	OK
Gestion gardes alternées	NON	OUI	OUI
Transfert des informations familles de SAF	/	NON	OUI
Délais de rappelle de la Hot Line	2 jours	2h	24h
Date de démarrage du projet	/	Janvier	Mars
Edition des attestations fiscales	NON	OK	?
Mise en place du forfait	OK	OK	OK
Publipostages	NON	OK	OK
Statistiques	OK	OK	OK
Déclaration aides du conseil général	NON	OK	OK

ARPEGE				
		INVESTISSEMENT HT	FONCTIONNEMENT TTC	
BASE LOGICIEL	CONCERTO OPUS 3 LICENCES	14 700,00 €		FORMATIN COMPRISE
	MAINTENANCE CONCERTO OPUS		712,80 €	PAR AN
	MODE SAAS CONCERTO		1 512,00 €	HEBERGEMENT
	TOTAL LOGICIEL	14 700,00 €	2 224,80 €	PAR AN
CLSH	POINTAGE PERISCOLAIRE CONCERTO	5 874,00 €		6 TABLETTES QUI PERMETTENT LE POINTAGE IN SITU ET SERA TRANSMIS AU BUREAU POUR LA FACTURATION/TABLETTES COMPRISES
	MAINTENANCE POINTAGE		360,00 €	PAR AN
	TOTAL CLSH	5 874,00 €	360,00 €	
CRECHE	POINTAGE PETITE ENFANCE PRESTO OPUS	2 077,00 €		1 TABLETTE POUR LE POINTAGE
	MAINTENANCE POINTAGE		60,00 €	
	TOTAL CRECHE	2 077,00 €	60,00 €	
MODE HEBERGEMENT			705,60 €	PAR AN
	TOTAL GLOBAL ARPEGE CONCERTO	22 651,00 €	3 350,40 €	

AIGA				
		INVESTISSEMENT HT	FONCTIONNEMENT TTC	
BASE LOGICIEL	2 LICENCES NOE	3 573,00 €		
	MAINTENANCE		933,60 €	PAR AN
	FORMATION	4 025,00 €		Y COMPRIS LA CRECHE
	TOTAL LOGICIEL	7 598,00 €	933,60 €	PAR AN
CLSH	POINTAGE PERISCOLAIRE	2 198,00 €		6 TABLETTES QUI PERMETTENT LE POINTAGE IN SITU ET SERA TRANSMIS AU BUREAU POUR LA FACTURATION
	MAINTENANCE POINTAGE		432,00 €	PAR AN
	ACHAT DE TABLETTES	2 100,00 €		BASE GALAXY 4 A ENVIRON 350€ UNITE *6
	TOTAL CLSH	4 298,00 €	432,00 €	
CRECHE	1 LICENCE	675,00 €		PERMET DE TRAVAILLER EN AUTONOMIE ET ALLER JUSQU'A LA FACTURATION
	MAINTENANCE		466,80 €	
	MISE EN SERVICE	298,00 €		
	TOTAL CRECHE	973,00 €	466,80 €	
MODE HEBERGEMENT			820,80 €	PAR AN
	TOTAL GLOBAL ARPEGE CONCERTO	12 869,00 €	2 653,20 €	

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

Rapport n°13	Rapport d'activités
---------------------	----------------------------

Le rapport d'activités de l'année 2013 sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Rapport n°14	Elections du personnel
---------------------	-------------------------------

Au vu de notre effectif salarié, nous sommes concernés pour la première fois par les élections professionnelles du 4 décembre prochain.

Après discussions avec des syndicats départementaux et plusieurs salariés, le Président propose de demander à la Préfecture de solliciter notre rattachement au Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale pour cette élection.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

Rapport n°15	Décisions modificatives
---------------------	--------------------------------

REGULARISATION :

1/Dégrèvement exceptionnel sur la CFE 2013 des auto-entrepreneurs mis à la charge des collectivités

CHAP 014	739178	ATTENUATION DE PRODUITS	+1 641.00€
CHAP 656554		CONTRIBUTION AUX ORGANISMES	- 1 641.00€

2/ Opération 13 : Achat de matériel de bureau : (achat d'ordinateur sur le PS de PINEY, un photocopieur à l'élémentaire de CHARMONT et des tablettes pour nouveau logiciel) .

OP 13	ART 2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	+ 6 000.00€
OP 11	ART 2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 2 000.00€
OP 18	ART 2135	INSTALLATION GENERALES	- 4 000.00€

3/ Opération 19 Achat de logiciel

OP19	ART 205	CONCESSIONS ET DROITES BREVET...	+6 000.00€
OP 21	ART 2181	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENT	- 6 000.00€

4/ Acquisition Bâtiment modulaire CHARMONT

OP 30	ART 21312	BAT MODULAIRE CHARMONT	+ 67 000.00€
OP 28	ART 2313	CRECHE CHARMONT	- 67 000.00€

2/Acquisition Bâtiment modulaire ONJON

OP 31	ART 21312	BAT MODULAIRE ONJON	+ 86 000.00€
OP 27	ART 2313	CONSTRUCTION CLASSE CHARMONT	- 86 000.00€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

Rapport n°16	Extension du périmètre du SIEDMTO
---------------------	--

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de la délibération n0 023D20146 « Modification du périmètre du SIEDMTO » de la séance du comité syndical du 11 juin 2014 suite à la demande d'adhésion de l'ensemble des communes de la communauté de communes des Lacs de Champagne en incluant les quatorze communes de l'ex communauté de communes du Chavangeois et suite à la demande de la communauté de communes Seine Barse pour l'adhésion de la commune de Courteranges.

Il précise que conformément aux dispositions combinées des articles L 5211-5 et L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire dispose, à compter de cette notification, d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le changement de périmètre proposé.

Il est demandé au conseil d'accepter les termes de la délibération 023D2014 et d'autoriser le président à signer les documents s'y rapportant

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

Rapport n°17**AIRES DE JEUX**

La Société SOCOTEC a fait une vérification des deux aires sur l'accueil de loisirs de Charmont et prescrit l'enlèvement de 4 jeux. Le tourniquet est encore en bon état, mais le reste n'est plus aux normes et en très mauvais état : ils suggèrent soit de remplacer soit de retirer les jeux, trop chers à rénover.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'équiper en jeux extérieurs la maternelle de Charmont sous Barbuise.

Le Président propose de solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'achat d'aires de jeux à hauteur de 20 000.00€ HT
Catégorie : scolaire et périscolaire pour la construction d'aires de jeux dans les enceintes scolaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

Rapport n°18**QUESTIONS DIVERSES**

1/ CHENIL INTERCOMMUNAL : Le conseil est favorable à la mise en place a minima du chenil à Piney pour cet hiver. Un lecteur de puce est nécessaire et sera acheté.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

2/ DESHERBAGE THERMIQUE : La politique étant de zéro produits phyto, il est rappelé qu'il reste trois ans pour se mettre aux normes. Cela concerne toutes les parties communales sauf les cimetières. Il est proposé d'acheter un outil de désherbage thermique et de faire des essais. Peut-être que d'autres solutions sont envisageables (vapeur...). Une réflexion en ce sens est demandée. Il est conseillé de se rapprocher des communes utilisant ces nouvelles techniques.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

3/ COMITE DE LA FOIRE CANTONALE DE PINEY : Le conseil n'est pas favorable à la prise de cette compétence. Chaque commune organisant sa fête locale, il semblerait préférable que la commune de Piney porte cette manifestation à son compte sous une autre forme.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

4/ PNRFO : congrès du parc : le conseil donne un avis favorable au prêt de minibus pour aller chercher les congressistes à la gare.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

5/ Proposition d'acquisition d'un lamier si besoin : Le conseil propose d'acheter un broyeur d'accotement (plus simple que l'épareuse)

6/ TARIF HORAIRE APPLIQUABLE AUX ENSEIGNANTS PARTICIPANT AUX NAP :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a dû avoir recours à certains enseignants volontaires pour participer à l'encadrement des NAP (Nouvelles activités périscolaires).

Il appartient à l'assemblée de voter le tarif horaire applicable aux enseignants ;

Le Président propose de les rémunérer sur la base des heures d'études surveillées : professeurs des écoles classe normales exerçant ou non les fonctions de directeur d'écoles soit 21.86 euros l'heure.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

7/ CLUB ADOS :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'au mois de juillet dernier, la MJC de Charmont, s'est substituée à l'accueil de loisirs pour organiser un accueil pour les adolescents de ce secteur.

Il propose à l'assemblée de dédommager cette association pour la somme de 1590.00€ correspondant au déficit de l'accueil de juillet

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28		

PROCHAINE REUNION DE BUREAU : 18 novembre 18h30 CDC

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 25 novembre 20h00 à Assencières

Fin de réunion : 23h30